



Acheteur n'a pas fait sa carte grise

Par **bellilrose**, le 14/11/2009 à 19:34

Bonjour,

Nous avons vendu à un particulier une voiture il y a plus d'un an.

L'acheteur vient de nous contacter car il n'a jamais établie la carte grise à son nom et voudrait le faire maintenant.

Le soucis est qu'il nous dit avoir perdu l'ancienne carte grise signée et barrée à notre nom et nous demande de faire une demande de duplicata à la sous préfecture pour qu'ensuite il puisse refaire sa nouvelle carte grise.

Quels sont les risques si nous acceptons? sachant qu'il devrait donc aussi refaire le contrôle technique à notre nom avec le duplicata et sachant aussi que lors de la vente il nous avait dit qu'il aurait fait la carte grise dès le lendemain et nous avait donc proposé de remettre à cette occasion à la sous préfecture l'exemplaire pour la sous préfecture du certificat de cession, ce que nous avons accepté...

Que doit-on faire?

Merci d'avance!

Par **Tisuisse**, le 14/11/2009 à 23:14

Bonjour,

Dans son inconscience, heureusement qu'il ne s'est pas pris des PV à la volée (excès de vitesse par exemple) car c'est vous qui auriez reçu les PV à payer et c'est vous qui auriez dû retourner ces avis de PV à l'OMP, par LR/AR pour le dénoncer. Donc, qu'il se débrouille. Il avait 1 mois pour faire son changement de carte grise, il ne l'a pas fait.

Par **chaber**, le **15/11/2009** à **07:27**

Bonjour,

J'espère pour vous que vous avez avisé la préfecture de la vente de votre véhicule, sinon les contraventions, comme le dit justement Tisuisse, arriveront chez vous